

Des ennuis en cascade pour l'exploitant de la microcentrale

À Salles-la-Source, des opposants plus que jamais mobilisés

■ Un nouvel obstacle juridique se dresse désormais devant l'exploitant de la microcentrale de Salles-la-Source, a-t-on appris samedi matin auprès des membres de l'association «Ranimons la Cascade!» qui tenaient un stand militant à quelques pas de la préfecture de Rodez. Ainsi, après la décision déjà prise le 16 novembre en faveur d'un propriétaire qui ne veut plus qu'une partie de la conduite forcée passe chez lui (notre édition du 17 novembre), c'est maintenant au tour du tribunal administratif de donner raison à la commune qui réclame en vain depuis 7 ans que l'exploitant lui verse la taxe financière. Soit tout de même une dette envers la collectivité d'un montant avoisinant les 100 000 €, à raison de 15 000 € de taxe annuelle impayée depuis 2006...

Ce nouveau développement juridique n'arrange donc pas les affaires de l'exploitant qui veut aller en appel (lire ci-dessous), alors que selon les opposants la situation financière de sa société hydroélectrique serait déjà dans le rouge... Et c'est donc le moral regonflé à bloc, mais tout en se gardant bien de chanter déjà victoire, que des membres de l'association ont tenu un stand, samedi matin à Rodez, carrefour Saint-Étienne, profitant de l'af-



Un stand de «Ranimons la Cascade!», samedi matin à Rodez.

fluence d'un jour de marché. Large banderole, voix portée au mégaphone, et grands tirages photographiques en couleur vendus pour la bonne cause ont permis aux opposants d'expliquer aux passants leur combat, et ceci en faisant preuve d'autant d'énergie que de courtoisie. Ils se sont d'ailleurs félicités des bons retours qu'ils ont perçus tout au long de cette matinée auprès du public, nombre de personnes faisant une halte pour venir aux nouvelles, parfois mieux comprendre un dossier il est vrai aussi complexe que kafkaïen.

La décision du tribunal administratif a en tout cas conduit les responsables de l'association à s'exprimer en ces termes: «*Monsieur Guibert est enfin rattrapé par la justice qui lui signifie qu'il ne peut pas tout se permettre à Salles-la-Source. Si après tout ça la préfète signait l'autorisation d'exploitation, ce serait la démonstration éclatante de la totale partialité de l'administration.*»

L'exploitant veut aller en appel

■ Joint hier par nos soins, l'exploitant de l'usine hydroélectrique Jean-Gérard Guibert n'en démord pas: il estime qu'il est dans son bon droit alors qu'il vient de perdre coup sur coup devant le TGI de Rodez et le tribunal administratif de Toulouse (ci-dessus). Il nous a donc affirmé son intention d'interjeter appel sur ces deux jugements. En nous précisant que concernant le droit de passage sur la propriété de M^{me} Mathieu, il disposait bel et bien d'un acte notarié et il espère donc de la cour d'appel «*une nouvelle analyse juridique des documents que nous avons produits*». Il ajoute néanmoins que dans le cas où ce recours n'aboutirait pas, lui reste encore la possibilité de faire passer une nouvelle conduite «*sur le terrain d'en face dont nous sommes propriétaires...*» Quant au jugement que vient de prononcer le tribunal administratif, il ne tient pas compte aux yeux de l'exploitant que «*cette redevance était liée à l'existence de la concession qui a pris fin le 31 décembre 2005*».